

Questions orales

Quand enfin sera présentée la loi canadienne sur la santé, le ministre peut-elle affirmer à la Chambre que la loi prévoira justement l'élaboration de nouveaux modèles de soins médicaux, de même que la participation active du gouvernement fédéral à l'élaboration de ces modèles? Y a-t-il lieu d'espérer une orientation semblable?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, malheureusement il ne faudra pas compter sur la loi canadienne de la santé à cause de la répartition des pouvoirs prévus dans la Constitution. J'en ai d'ailleurs souvent discuté avec les infirmières par exemple qui sont généralement en faveur du régime d'assurance-maladie. L'ensemble du personnel médical et la population en général qui approuvent les nouvelles normes qui font autorité sur le plan international et que mon prédécesseur l'actuel ministre des Finances a définies dans un document publié en 1975, tous ces gens-là conviennent que c'est le nouvel objectif à atteindre. Cependant, les responsabilités qui nous sont reconnues par la Constitution ne concernent que le pouvoir de dépenser. Pourtant, nous avons déjà pris quelques initiatives que, je l'espère, nous allons poursuivre en organisant des séminaires, des forums de discussion ainsi que des programmes d'hygiène, tout en finançant des programmes expérimentaux et des projets-pilotes dans tout le pays. Et nous serons heureux de recevoir des suggestions.

LE FINANCEMENT DES SOINS MÉDICAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le ministre sait que l'un des moyens qui s'offre à elle, un moyen que je lui ai recommandé à maintes reprises, est de reconsidérer la participation fédérale au financement du régime d'assurance-maladie.

Si jamais le ministre remet en question la participation financière fédérale, voudra-t-elle également envisager certains moyens, par exemple le partage des coûts de nouvelles initiatives en matière de soins médicaux, par lesquels le gouvernement fédéral ferait figure de proue dans ce domaine? Cela est conforme aux responsabilités constitutionnelles du gouvernement. Il est habilité à agir dans ce domaine. C'est justement ce qui l'a incité à instaurer un régime d'assurance-maladie. Le ministre envisage-t-elle de prendre des mesures à cet égard?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je sais que le député est un fervent partisan, autant que nous le sommes, du régime d'assurance-maladie. Cependant, je voudrais que le député fasse un choix. Dans sa première question, il m'a rappelé qu'à la conférence qui les réunissait, les ministres de la santé du Commonwealth avaient conclu qu'il fallait redistribuer les ressources actuelles, mettre l'accent sur la prévention et améliorer l'état de santé des Canadiens, choses qui peuvent être accomplies sans nouveaux crédits. C'est ce que nous avons toujours soutenu. Plusieurs experts ont déjà établi que le financement des régimes de santé était adéquat, mais que de nombreuses améliorations s'imposent pour obtenir de meilleurs résultats.

• (1440)

[Français]

L'EMPLOI

LES PÊCHEURS HAUTURIERS DU GOLFE SAINT-LAURENT, DE GASPÉ ET DE BONAVENTURE—LA POSSIBILITÉ D'AMENDER LES RÈGLEMENTS DU PROGRAMME RELATIF À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les pêcheurs hauturiers du golfe Saint-Laurent et tout particulièrement ceux des circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure rencontrent des difficultés financières à la suite de la fermeture de la zone de pêche puisque les quotas de morue sont épuisés et que ces mêmes pêcheurs ne peuvent pas travailler dans le cadre de projets RELAIS parce qu'ils sont des travailleurs autonomes. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il peut devancer la saison de prestations au 10 octobre au lieu du 1^{er} novembre, et amender les règlements du programme relatif à la création d'emplois afin que ces pêcheurs puissent immédiatement entrer au travail dans le cadre de projets RELAIS?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie l'honorable député d'avoir attirer mon attention sur ce problème. Je vais l'examiner avec sympathie, mais je vois difficilement comment on pourrait changer la date du début des prestations. Je vais y réfléchir, et je crois qu'il serait peut-être possible de faire quelque chose dans l'optique du programme RELAIS, et je vais alors répondre directement à l'honorable député si cela est possible.

* * *

[Traduction]

AIR CANADA

L'ACHAT DU NOUVEAU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL—
L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En décembre dernier, à la demande du ministre des Transports de l'époque, la GRC a entrepris une enquête sur l'achat par Air Canada d'un nouvel emplacement pour son siège social, à Montréal. Le ministre peut-il nous dire où en est cette enquête? Est-elle terminée? En a-t-il reçu le rapport? Quelle mesure entend-il prendre, le cas échéant, par suite de cette enquête?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, l'enquête n'est pas tout à fait terminée. De toute façon, je crois qu'il incomberait au procureur de la province d'agir en cas de poursuites. Je peux assurer à mon ami que nous prenons cette affaire très au sérieux.